

**- PROCÈS-VERBAL -**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 11 JUILLET 2023**

*La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. MOROGE, Maire de Pierre-Bénite.*

**MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE :**

Jérôme MOROGE, Marlène BONTEMPS, Ahlame TABBOUBI, Wilfrid COUPE, Marysa DOMINGUEZ, Levana MBOUNI, Sandrine COMTE, Marcel GOLBERY, Dominique LARGE, Jean-Luc PAYS, Marine BOISSIER, Anne DEMOND, Max SEBASTIEN, Sandrine BELMONT, Thierry DUCHAMP, Jacques ROS, Marjorie MERCIER, Alexis MONTOLIU, Maryse MICHAUD, Yann-Yves DU REPAIRE, Marion LECLERE, Oihiba DRIDI, Michèle CALVANO, Bernard JAVAZZO, Claude MOUCHIKHINE, Pierre-Marie MAUXION.

**ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION :**

Patrice LANGIN donne pouvoir à Wilfrid COUPE, Lionel RUFIN donne pouvoir à Marysa DOMINGUEZ, Nora BELATTAR donne pouvoir à Marlène BONTEMPS, Eliane CHAPON donne pouvoir à Marine BOISSIER, Alain DONJON donne pouvoir à Marcel GOLBERY, Maud MILLIER-DUMOULIN donne pouvoir à Bernard JAVAZZO.

**ABSENTE :**

Anissa HIDRI.

\*\*\*\*\*

**M. LE MAIRE.-** Bonsoir.

*M. le Maire procède à l'appel nominal.*

Le quorum est atteint.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

*Bernard JAVAZZO est désigné secrétaire de séance.*

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2023**

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**M. JAVAZZO.-** On n'a pas reçu le compte rendu du dernier conseil.

**M. LE MAIRE.-** On me dit que si. Il n'est pas dans le rapport de la séance ? Apparemment il n'y est pas.

On le mettra aux voix lors de la prochaine séance, avec toutes nos excuses.

**M. MOUCHIKHINE.-** Si je peux me permettre, Monsieur le Maire, c'est d'autant plus gênant que non seulement nous n'avons pas eu le PV mais en plus apparemment notre intervention en début de séance a été zappée sur la vidéo.

**M. LE MAIRE.-** C'est vrai que vous êtes partis fâchés après le début de la séance.

**M. MOUCHIKHINE.-** L'intervention de début de séance n'a pas été enregistrée.

**M. LE MAIRE.-** Effectivement, le compte rendu a d'autant plus d'intérêt pour nos collègues qui ont été absents lors de la quasi-intégralité du conseil municipal.

On vous l'envoie le plus rapidement possible, dès demain.

Je ne le mets donc pas aux voix.

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

##### **1 - Compte rendu au Conseil Municipal des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 9 juin 2020.**

*Présentation des actes de gestion par M. le Maire.*

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des questions par rapport à ces actes de gestion ?

**M. MAUXION.-** Une remarque. Je souligne la belle initiative de la commune d'acheter des défibrillateurs et de renouveler son parc de défibrillateurs qui est bien en place. C'est une belle chose.

Y aura-t-il des initiatives de formation, par rapport à cela pour la mise en place, soit des associations, soit des sociétés qui existent sur la commune de Pierre-Bénite et une information de la population parce que quand on a organisé le cross du collège on a demandé aux équipes municipales de noter les défibrillateurs et cela a été compliqué de nous donner les adresses. On a demandé à la police municipale qui ne savait pas.

C'est dommage d'avoir de très beaux outils comme cela qui sont référencés parce que c'est une obligation de déclarer à l'État leur position. C'est un bel outil mis à disposition de la population et qui sauve des vies, donc la formation et l'information sont importantes.

**M. LE MAIRE.-** Absolument.

**M. MAUXION.-** Cela pourrait faire partie de l'information dans *Miroirs*.

**M. LE MAIRE.-** N'allez pas vexer les agents qui travaillent dur, finissent tard leurs journées, sont exténués, rêvent de vacances. Si en plus vous les taquez.

Vous avez raison. Il y a des sujets sur la formation pour différentes catégories de population sur la commune et dès la rentrée nous devrions développer ce

type d'initiative de formation aux gestes de premiers secours et de formation aux défibrillateurs.

Si vous me dites que même des agents municipaux ne savaient pas exactement situer ces défibrillateurs sur la commune il y a quand même un sujet.

**M. MAUXION.-** Cela peut être une personne. Ce n'est pas 100 %. Quand on a posé la question on a eu du mal à avoir l'information. Il y en a un devant la Maison du Peuple mais où sont ces sept défibrillateurs ?

On a la chance d'avoir une caserne de pompiers à Pierre-Bénite, on peut s'appuyer dessus et sur les associations. C'est un sujet qui me tient à cœur.

**M. LE MAIRE.-** C'est un sujet d'importance. On veut bien vous y associer. On sait que vous avez une certaine expertise en la matière.

**M. COUPE.-** Les premiers sites qui avaient été équipés durant le premier mandat étaient principalement des structures sportives et les associations formées étaient les associations qui occupaient ces lieux ainsi que le personnel, en partie.

**M. MAUXION.-** Ce n'est pas un reproche. C'est très bien. Mais on sait que la population associative tourne et on a besoin de reformer. Ce sont des choses qu'on ne fait jamais et tant mieux si on ne les fait pas trop souvent, donc on oublie et il y a besoin de multiplier les formations.

**M. MOUCHIKHINE.-** Les premiers à être formés et informés des emplacements sont les agents de la police municipale puisque cela fait partie de leur rôle de porter secours aux gens.

On a un outil, la police municipale, on l'a questionnée, elle ne savait pas, on trouve cela embêtant. Il faudrait que tous les agents soient au courant et soient capables de répondre 24h/24 à une telle question, pendant leur temps de travail, bien évidemment.

**M. MAUXION.-** Il est question d'équiper la police municipale dans un véhicule. Cela se fait bien. On sait qu'ils sont dans les premiers répondants, ils sont très réactifs à Pierre-Bénite. Ils pourraient arriver avant les pompiers sur certaines interventions.

**M. LE MAIRE.-** Absolument. Vous faites bien d'aborder le sujet. Cela me permet de revenir sur les événements récents qui ont eu lieu sur toute la France et aussi à Pierre-Bénite puisque nous avons connu deux nuits il y a un peu plus d'une semaine extrêmement compliquées. Une première très localisée le jeudi soir et une deuxième un peu plus étendue.

On ne reviendra pas dans le détail sur tout ce qui a pu se passer et encore moins sur les raisons, les causes profondes. Cela mériterait des débats extrêmement nourris sur ce sujet. Mais j'en profite, vous faites référence à la fois aux sapeurs-pompiers et à la police municipale, pour saluer l'action de nos agents, en premier lieu nos agents de police municipale qui étaient là chaque nuit, chaque soir, la journée aussi. Pour avoir été quelques-uns à leurs côtés notamment le vendredi soir, on était sur des scènes jamais vues sur Pierre-Bénite, des scènes de guérilla urbaine. L'intégralité de nos agents de police

municipale a répondu présent. Quand je dis l'intégralité ce sont nos effectifs de nuit mais aussi de jour qui sont revenus. Chacun a pris sur son temps. Beaucoup ne devaient pas travailler ce soir-là mais tout le monde était là sans exception sur le terrain ainsi que notre opérateur de vidéoprotection. Tout le monde était là et sans doute que nos agents ont permis que la soirée ne se conclue pas sur des dégradations qui auraient pu être extrêmement importantes.

On l'a vu avec certains de nos collègues puisqu'on était devant la mairie quand tout cela s'est passé. Un certain nombre d'individus, tous d'ailleurs n'étaient pas Pierre-Bénitains, ont souhaité s'en prendre aux bâtiments municipaux. Et si nous n'avions pas eu ces agents qui ont fait preuve de beaucoup de courage, d'abnégation mais surtout d'un très grand professionnalisme pour ne pas que la situation dégénère encore davantage les choses auraient pu empirer bien plus.

J'ai une pensée aussi particulière pour les sapeurs-pompiers et notamment les pompiers de Pierre-Bénite qui interviennent chaque jour sur Pierre-Bénite et au-delà évidemment. On sait ce qu'on leur doit et c'est d'autant plus difficile à accepter de se dire que sur ce type de soirée il y a des individus qui ont caillassé notre caserne de sapeurs-pompiers.

On se rend compte qu'il n'y a plus beaucoup de limites et je leur tire vraiment un grand coup de chapeau puisque, une fois de plus, ils ont fait preuve d'un sang-froid extraordinaire. Ils ont su répondre présent quand on les a appelés sur ces nuits d'émeute mais ils ont su aussi répondre à l'agression de quelques-uns, sachant que quand tout cela commence on ne sait pas vraiment où se fixent les limites. Il faut beaucoup de sang-froid. Ils en ont fait preuve une fois de plus puisque, malheureusement, on se voit peut-être trop souvent en ce moment. On a eu des sujets d'appartement en feu, d'inondation mais là, et c'est ce qui fait le plus mal, ce sont des gens de chez nous qui ont attaqué notre caserne puisque c'est la caserne de Pierre-Bénite. C'est quelque chose de très dur et je tiens vraiment à saluer le professionnalisme et le sang-froid qui ont été le leur.

J'en profite aussi pour remercier les deux équipages de la BAC qui nous sont venus en aide les premiers soirs, sans lesquels on aurait eu du mal à tenir les positions, ainsi que sur les soirs suivants les équipages de gendarmerie notamment du PSIG de Givors.

Et puis un remerciement particulier aux services de la Métropole de nettoyage qui ont agi tôt dès le samedi matin parce qu'on sait que les difficultés étaient notamment aux alentours du quartier Haute Roche avec des poubelles brûlées et on a eu beaucoup à faire sur la voirie. Je tiens aussi à les remercier.

Enfin, je terminerai par notre service médiation prévention qui a été très présent. La presse s'en est fait l'écho. Je l'en remercie parce que ce sont aussi des agents municipaux qui œuvrent chaque soir et chaque nuit sur Pierre-Bénite quand il n'y a plus grand monde. Je le rappelle, sur Pierre-Bénite la nuit on a la présence de la municipalité. J'aime bien le redire parce que dans le secteur ce n'est pas donné à toutes les communes. C'est même extrêmement rare.

On me dit parfois que ce n'est pas suffisant, qu'il faudrait faire plus, mieux, que sais-je, il n'empêche qu'on est présent jusque tard dans la nuit aussi bien par notre service de police municipale que par notre service de prévention qui

est là avec des agents municipaux qui tournent toute la nuit et qui est au service des habitants. Je tenais à les remercier aujourd'hui en espérant qu'on n'aura pas à le refaire trop souvent durant les mois et les années qui viennent même si vous me permettez d'être plutôt inquiet à ce sujet puisque si certains s'étonnent de ce qui peut arriver et de ce qui a pu se produire nous sommes quand même un certain nombre et notamment les gens qui interviennent sur le terrain, peut-être pas ceux qui courent leurs semaines de réunion en réunion mais les gens qui sont sur le terrain, à tirer la sonnette d'alarme depuis bien longtemps sur la violence de plus en plus présente, de plus en plus tôt et qui forcément crée les conditions de ce que l'on a pu connaître ces derniers jours.

En tout cas, vous pouvez compter sur notre extrême vigilance et notre implication de tous les jours, bien sûr ici au niveau du conseil municipal mais aussi de la part de l'ensemble de nos agents municipaux.

## **2 - Étude relative au retrait de la commune de Pierre-Bénite du Syndicat Intercommunal des Technologies pour l'Information des Villes et demande de retrait de la Ville de Pierre-Bénite du SITIV**

**Rapporteur : M. MBOUNI.**

*Présentation du rapport par M. MBOUNI.*

**M. LE MAIRE.-** Merci Levana. Y a-t-il des questions ?

**M. MOUCHIKHINE.-** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, je vais profiter du SITIV pour faire une intervention concernant un vœu que l'on aurait souhaité proposer au conseil municipal mais apparemment on était hors délai pour le présenter. En plus, cela fera une parfaite jonction avec, Monsieur le Maire, vos propos juste avant.

*Je lis : "M. MOROGE, Maire de Pierre-Bénite, et Mme POUZERGUE, Maire d'Oullins, ont pour projet la fusion de deux communes et la création d'une ville nouvelle ayant pour maire M. MOROGE. La fusion serait effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, date à laquelle Pierre-Bénite deviendrait ville déléguée. Une votation citoyenne a été organisée du 8 au 18 juin 2023. Quelque 1 237 habitants de Pierre-Bénite se sont déplacés volontairement pour voter. Une mobilisation importante et historique renforce la légitimité de cette votation qui n'avait pas un caractère officiel.*

*À la question : Faut-il fusionner Oullins et Pierre-Bénite ? 1 147 habitants ont répondu non, soit 93 %. 78 ont répondu oui, soit 6 %. Et 10 n'ont choisi aucune de ces réponses car hésitants.*

*Devant la force du non qui va bien au-delà des 1 147 habitants qui l'ont déjà exprimé nous formulons le vœu que le Maire de Pierre-Bénite arrête sans délai la fusion envisagée. Il s'agit d'entendre les habitants et de respecter leur vote et leur choix.*

*Les émeutes actuelles montrent jusqu'où peuvent conduire les refus d'écouter, la stigmatisation des milieux populaires, les discriminations, les inégalités sociales insupportables et une jeunesse abandonnée, privée de tout et fortement précarisée.*

*Rechercher des réponses sociales, économiques et démocratiques ne peut conduire à cautionner les destructions de biens publics, les pillages des commerces, les mises à feu des moyens de transport en commun publics ou privés, les agressions des élus. Nous les condamnons fermement et affirmons que les violences d'où qu'elles viennent aggraveront la situation et feront les jeux des adversaires de la République dont certains osent parler de guerre civile.*

*Depuis des années les maires et les élus alertent et ne sont pas entendus. Au contraire, le gouvernement et le président de la République dépassés par les événements ont renforcé leur politique austère, leur autoritarisme et leur mépris des milieux populaires. Ce sont les causes premières des émeutes après celles de 2005 et le mouvement des gilets jaunes. La mort d'un jeune de 17 ans à Nanterre tué par un policier a été l'étincelle qui a mis le feu aux poudres.*

*Il est urgent d'abandonner la politique d'austérité et de répression dont les communes sont le relais avec notamment les fusions de communes, la baisse des services publics de proximité, une Politique de la Ville qui nie les besoins notamment en termes de logement, d'environnement, de service public, de formation et d'école, d'emploi et de tranquillité publique dans la proximité.*

*En écoutant et en respectant le vote des Pierre-Bénitains émis lors de la votation le conseil municipal veut jouer le rôle positif qui favorise l'apaisement et marque son engagement pour trouver des réponses à la crise actuelle que vit le pays, sa jeunesse et son milieu populaire."*

Ce texte, Monsieur le Maire, a été produit avant notre commission de tout à l'heure, commission au cours de laquelle - et nous n'avions pas l'information au moment de la formulation de ce texte - vous nous avez affirmé que l'avis des populations serait pris en compte. J'en prends acte. Cela ne modifie pas le fond du texte.

Nous avons des politiques qui sont quasiment professionnalisées et qui échappent aux questionnements d'une grande partie de la population.

Il faut chercher la réconciliation nationale qui commence, bien évidemment, par la réconciliation communale. Vous nous l'avez dit, avec la police municipale vous faites de gros efforts en ce sens. Il faut les continuer.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

**M. MAUXION.-** Je vais être beaucoup plus succinct. Concernant la reprise de l'agent affecté à Pierre-Bénite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 le coût est de zéro, c'est-à-dire que cet agent quitte le poste, il ne poursuit pas le travail avec nous ou alors c'est qu'il ne coûte rien ? J'aimerais avoir une explication sur ce zéro parce qu'il y a reprise, ce qui voudrait dire reprise de son salaire à notre charge ou fin de son activité.

**M. MBOUNI.-** Il s'agit de l'agent municipal qui était affecté du SITIV à la commune. C'est quasiment un agent communal. Il connaît plus la commune de Pierre-Bénite que le SITIV. Il devient agent de la ville. Il n'y a pas de contrat de rétribution pour le récupérer dans le cadre de l'union.

**M. MAUXION.-** Donc on ajoute un salaire de plus dans la commune. L'impact financier est bien existant.

**M. MBOUNI.-** Oui, dans toutes les actions qu'on réalise il y a bien évidemment une recherche d'économie pour financer de l'autre côté. Dans ce cadre-là c'est bien prévu.

**M. MAUXION.-** Je comprends bien qu'on garde cet agent qui connaît parfaitement et l'équipe municipale et la commune.

**M. MBOUNI.-** Tout à fait. Cet agent sera toujours là. D'autres agents d'Oullins viendront avec d'autres fonctions aussi. Cela lui permettra de se diversifier puisqu'il est là depuis plus de 10 ans. C'est une bonne opération pour lui et pour nous également.

**M. LE MAIRE.-** M. MOUCHIKHINE pour une nouvelle intervention. Profitez-en, il n'y a pas beaucoup de conseils municipaux où on vous laisse reprendre la parole.

**M. MOUCHIKHINE.-** Je suis très gourmand. Je suis comme vous, quand je commence à prendre la parole je ne peux pas m'arrêter.

Ce qui me gêne, vous nous l'avez confirmé lors de la commission tout à l'heure, c'est que pour le moment la fusion n'est pas actée. Elle ne sera actée éventuellement que lors de la remise des formulaires qui ont été distribués. Nous ne reviendrons pas là-dessus, même si je peux dire qu'une distribution par boîte aux lettres alors qu'il peut y avoir plusieurs votants par adresse et une consultation par Internet alors que les gens ne sont pas équipés... Mais je ne vais pas insister.

Par contre, ce qui me gêne énormément c'est qu'alors même que l'on n'est pas certain que cette fusion se fasse on prend des décisions qui vont représenter une somme conséquente pour la commune, un demi-million d'Euros, en vue de cette fusion. C'est un tout petit peu, à notre avis, mettre la charrue avant les bœufs.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**M. MAUXION.-** Quand bien même la fusion ne se ferait pas, est-ce qu'il serait possible en sortant du SITIV de travailler avec Oullins pour mutualiser les moyens ? Je ne dis pas que la fusion ne doit pas se faire mais, si jamais, est-ce que cela défendrait la position qui est de sortir du SITIV tout de suite ou bien est-ce que ce ne serait pas possible parce qu'il faut une ville nouvelle pour faire cela ?

**M. MBOUNI.-** Ce n'est pas la première fois qu'on est tenté de sortir du SITIV. Les coûts sont énormes dans la mesure où on fonctionne sur la base de la solidarité. Il y a de la dette et autres. Avec un seul agent porté par le SITIV avec un budget de zéro on passerait à un budget de fonctionnement à peu près de 200 000 € directement si on le faisait nous-mêmes.

On ne peut pas avoir un service informatique tout seul sans prendre tout cet argent directement sur le budget. Avec l'union, la capacité d'Oullins et la ressource supplémentaire de l'informaticien cela va nous permettre d'absorber

tout cela avec le jeu d'un salaire en plus d'un côté et de l'autre côté des services en plus faits à Oullins et des services en plus qu'on a aussi développés de notre côté.

Avant la sortie on ne peut pas le faire dans la mesure où on ne peut pas le rattacher à un service à une commune qu'on ne connaît pas pour l'instant mais dès que l'union sera réalisée le but est d'avoir un service un peu plus compact avec notre informaticien ici et donc plus cette structure qu'est le SITIV parce qu'aujourd'hui pour n'importe quoi on est obligé d'appeler le SITIV directement pour des contrats ou notre unique informaticien, ce qui dans le temps du numérique est limitant. L'opportunité de la commune nouvelle va nous permettre de nous étendre là-dessus.

**M. LE MAIRE.-** Absolument. Pour compléter les propos très justes de Levana, il y a surtout un vrai sujet qui est qu'aujourd'hui sans création de commune nouvelle on ne peut pas sortir du SITIV.

Je peux vous dire qu'il y a une majorité de communes qui souhaiteraient sortir du SITIV pour des tas de raisons et je ne jette surtout pas la pierre sur le syndicat intercommunal qui a aussi ses raisons d'être mais aujourd'hui on voit qu'on a des communes sur notamment d'autres départements qui souhaiteraient sortir sauf qu'on ne peut pas sortir.

C'est l'opportunité de la création d'une commune nouvelle éventuellement, Monsieur MOUCHIKHINE, qui nous permettrait de sortir, sauf qu'il faut l'anticiper, c'est-à-dire que si au 1<sup>er</sup> janvier vous vous dites "ça y est, c'est parti, on est sur un projet nouveau" ce n'est pas à ce moment-là que vous réfléchissez à ce qu'il va falloir faire pour pouvoir fonctionner. Tout cela doit être anticipé. On est là pour tout anticiper sur ce sujet comme sur tous les autres. Ce n'est pas de se dire que tout nous tombe dessus, qu'on n'avait pas pensé qu'il y avait des logiciels qu'il fallait harmoniser, etc. Non. Tout cela se prépare.

Si toutefois cela ne se faisait pas on pourrait revenir en arrière en disant qu'on laisse tout tomber.

On a beaucoup travaillé, les agents des différents services se sont rencontrés, ont tout préparé pour faire en sorte que le jour venu si cela devait se faire cela se passe dans les meilleures conditions mais si en septembre on se rend compte que ce n'est pas possible, tant pis, on aura fait cela malheureusement pour rien mais au moins cela aura permis de travailler énormément en interne.

Je rappelle le calendrier parce qu'on en a parlé tout à l'heure en commission générale mais cela mérite d'être rappelé. Nous sommes en phase de concertation depuis la fin du mois de février. Elle se clôturera sur la fin du mois de juillet.

Il y aura la compilation de tout ce que nous aurons reçu comme contributions aussi bien par rapport aux documents qui ont été distribués dans les boîtes aux lettres que ce soit dans *Trait d'Union*, le bulletin municipal, ou dans des documents spécifiques qui ont été aussi distribués dans toutes les boîtes, les documents distribués sur les marchés, à la sortie des écoles, lors des réunions de quartiers, lors des réunions publiques, lors des rencontres avec les

représentants des parents d'élèves, lors des rencontres avec les représentants des associations, lors des rencontres avec les représentants des entreprises, lors des assises sur l'union - vous savez que nous avons tiré au sort un certain nombre d'Oullinois et de Pierre-Bénitains sur les listes électorales - toute cette compilation ainsi que tous les retours que nous avons eus sur le site internet Objectif Commun, une fois que tout cela sera compilé durant l'été nous pourrons en faire la synthèse et le rendre public durant le mois de septembre.

Nous avons toujours été très clairs par rapport à cela. Si nous avons des milliers d'habitants à Pierre-Bénite, bien sûr, à Oullins aussi, évidemment, qui nous font part de leur opposition très claire en disant qu'ils ne veulent pas de notre projet pour telle ou telle raison ou même sans raison, si nous avons des milliers d'habitants qui sont opposés à ce projet alors nous en tirerons toutes les conséquences en nous disant que nous en sommes convaincus mais que nous n'avons pas su convaincre et nous n'irons pas au bout de ce projet.

Je vous le dis quand même, comme je le dis depuis un certain nombre de semaines puisque nous avons rencontré tellement de monde qu'on arrive à avoir du recul par rapport à tout cela, ce n'est pas vraiment la tendance, Monsieur MOUCHIKHINE, mais ce rappel me semblait extrêmement important à faire.

Un point sur le SITIV. C'est le syndicat intercommunal qui gère l'outil informatique chez nous. On a toujours voulu en sortir, cela fait neuf ans qu'on veut en sortir. À l'époque on était allé voir le préfet. On ne peut pas sortir du SITIV. Les statuts étant ce qu'ils sont deux communes arrivent à cadencier le syndicat intercommunal et pourquoi pas, il y a des choses très bien, je ne veux surtout pas revenir sur tout. On est satisfait d'un certain nombre de services, un peu moins d'autres et Maryse connaît bien le sujet puisqu'elle suit le SITIV depuis quelques années maintenant. Aujourd'hui c'est cette possibilité de commune nouvelle qui nous permet de sortir du SITIV.

On me dit qu'il y a un coût pour la collectivité. Oui, bien sûr. Mais il y a un coût en moins pour les habitants et cela c'est très important.

J'entends beaucoup de choses. Je ne vais pas revenir sur toutes les informations qui me semblent un peu erronées et qui ont circulé notamment lorsque vous y faisiez référence, Monsieur MOUCHIKHINE, en tout cas quand certains partis politiques locaux ont décidé de tenir des stands sur la commune pendant plusieurs jours.

Il y a ce sujet central des impôts et le SITIV a une vraie implication dans les impôts à venir en cas de commune nouvelle. On a un taux plus important à Oullins, un taux moins important à Pierre-Bénite, on le sait, il faut que les deux taux finissent par en faire un seul sur une période de lissage de 12 ans qui ne nous débiterait qu'en 2025, c'est-à-dire qu'on n'aurait le même taux, si le projet venait à son terme, qu'en 2037. C'est bien d'avoir cela en tête.

Cela veut dire une augmentation progressive notamment à Pierre-Bénite jusqu'en 2037 qui irait de 3 € à 9 € par an sur la fiche d'impôt à partir 2025. Sauf qu'à cela il faut enlever notre participation au SITIV. Cela veut dire que la mairie de Pierre-Bénite n'a jamais payé le SITIV parce que c'est fiscalisé. Ce sont les habitants qui paient le SITIV depuis des années. Vous avez le recto

de votre taxe foncière et le verso où vous avez la colonne "Syndicats intercommunaux". C'est là que nous payons directement le SITIV, ce qui veut dire qu'à partir du moment où nous ne sommes plus au SITIV dès 2024 le taux diminue. Donc pour les Pierre-Bénitains jusqu'en 2018, voire 2029 il y a même une baisse d'impôt à partir du moment où on s'allie à Oullins. Je parle bien des taux. Les bases sont décidées à l'Assemblée nationale et au Sénat, on n'a rien à voir avec cela. Malheureusement, elles augmentent chaque année mais ce n'est pas de notre fait.

Cela veut dire que cette sortie du SITIV correspond à une baisse d'impôt pour les Pierre-Bénitains jusqu'à à peu près 2028, 2029. C'est très important parce qu'on n'avait pas cette donnée au début lorsqu'on n'était pas sûr de pouvoir quitter le SITIV.

Les taux intercommunaux diminuent jusqu'en 2028-2029 puis augmenteront progressivement pour, quand on est propriétaire d'un petit appartement, passer à 3 € par an ou à 9 € si on a une très grosse maison, ce qui fait qu'en 2037, quand on aura atteint la fin du lissage, pour celui qui a la plus grosse maison de Pierre-Bénite cela fera une augmentation de 90 €.

C'est très important parce que des chiffres circulent et ils ne sont pas toujours assez bien renseignés.

Dernier point par rapport au SITIV, Levana l'a bien dit, il y a un vrai service informatique sur la commune d'Oullins et quand on dit que ce projet n'est là que pour créer des services nouveaux à la population, ce qu'on n'est plus capable de faire aujourd'hui, on en a une belle représentation. Demain, et quand je dis demain si les choses se font c'est dès 2024, on aura un informaticien dédié uniquement aux écoles. Et quand on est parent d'élève ou, en tout cas, représentant des parents d'élèves, quand on est enseignant dans une école on sait à quel point aujourd'hui le numérique est extrêmement important au quotidien.

Nous, Ville de Pierre-Bénite, nous n'avons pas la capacité d'avoir un informaticien dédié aux écoles. Demain nous l'aurons. C'est une belle preuve de tout ce qui est rendu possible quand on met des moyens en commun.

**M. MOUCHIKHINE.-** J'ai une question que j'avais omis de poser tout à l'heure mais vous y avez partiellement répondu. Il aurait été intéressant dans une telle présentation d'avoir une comparaison entre le coût pour les Pierre-Bénitains du service rendu par le SITIV et le coût que représentera le service qui aura lieu ultérieurement.

**M. LE MAIRE.-** N'hésitez-pas à aller sur le site d'objectifcommun.fr où ces chiffres sont présents depuis un certain nombre de semaines. Vous me l'avez dit précédemment, vous n'avez pas le temps d'aller chaque jour sur Internet, je le conçois évidemment, mais tout cela est publié, mis à jour régulièrement par notre collectivité et celle d'Oullins, donc n'hésitez-pas à aller voir.

Aujourd'hui vous avez le service informatique d'un côté et un agent seul qu'on paie. Demain on fonctionnera avec les deux, donc c'est en réalité un coût nul. Ce que ne paieront plus les habitants sera pris en charge par la collectivité.

Je vous invite vraiment à aller voir sur Objectif Commun. On a mis les chiffres. Tout cela est public.

Pour le calendrier, vous l'avez compris, chaque commune membre du SITIV doit prendre cette délibération une fois que le SITIV l'a décidé et à la fin c'est un arrêté du préfet qui vient sanctionner tout cela.

**M. MBOUNI.-** Pour répondre à votre question de savoir pourquoi maintenant, parce qu'il y a toutes ces délibérations à faire derrière et pour la partie informatique on doit s'y prendre assez tôt pour avoir du recul sur les infrastructures. Le travail est maintenant. Ce n'est pas au 1<sup>er</sup> janvier qu'on doit le faire, d'où l'anticipation dans la réalisation et, comme l'a précisé M. le Maire, à tout moment on peut s'arrêter, reculer si ce n'est pas le sens de l'histoire.

**M. MOUCHIKHINE.-** J'ai bien entendu M. le Maire, que si la fusion ne se faisait pas cette délibération serait caduque.

**M. MBOUNI.-** Tout à fait.

**M. LE MAIRE.-** Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 3 votes contre (M. MOUCHIKHINE, M. JAVAZZO et Mme MILLIER-DUMOULIN), 1 abstention (M. MAUXION)

### **3 - Attribution d'une aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie**

**Rapporteur : Mme BOISSIER.**

*Présentation du rapport par Mme BOISSIER et M. MBOUNI.*

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des questions ?

**M. MOUCHIKHINE.-** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, au vu de la délibération je suis allé me promener sur Internet, une fois n'est pas coutume, et j'ai vu que les coûts des récupérateurs d'eau globalement s'échelonnaient entre 40 et 150 €. Une subvention de 50 € me paraît tout à fait honnête.

Pour moi cela ne peut être qu'une délibération prise sur une année. Je comprends que sur une année on puisse difficilement mettre plus de 5 000 € mais il faudrait qu'elle soit reconduite les années suivantes parce qu'il y a plus de 100 adresses individuelles à Pierre-Bénite.

**M. MBOUNI.-** C'est comme pour les vélos électriques, s'il y a besoin de réaugmenter je pense qu'on saura l'évaluer parce qu'on s'engage dans ce cadre-là. On avait fait une demande. À peu près une trentaine de foyers s'étaient pré-inscrits. Donc on est parti sur une centaine et on verra au fur et à mesure pour la reconduction.

Vous le savez, au niveau budget on ne peut pas non plus l'étendre tant qu'on ne sait pas. Et on est aussi contraint légalement.

**M. LE MAIRE.-** C'est un dispositif important mis en place, une subvention directe pour les habitants. On l'a déjà lancée pour les vélos électriques. Tout cela a été bien dit par notre collègue, c'est aussi en lien avec l'association qui

permet vraiment de travailler pour le pouvoir d'achat et le conseil à nos habitants. Merci encore à Levana et à toute l'équipe. Il y a eu des vélos, il y a eu les pièges antimoustiques, l'isolation des bâtiments sur ce fameux principe que l'union fait la force et aussi les meilleurs prix. On se base là-dessus pour les récupérateurs d'eau et surtout avec une incitation financière.

On ne manquera pas de communiquer. Monsieur MOUCHIKHINE, je sais que sur la communication on pêche mais on fera les efforts qu'il faut pour faire en sorte qu'on développe le dispositif le plus possible et, bien entendu, il sera ouvert au plus grand nombre d'habitants et sera reconduit, on l'espère en tout cas, dans les années à venir.

Je mets aux voix cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **4 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège Marcel Pagnol**

**Rapporteur : M. DUCHAMP.**

*Présentation du rapport par M. DUCHAMP.*

**M. LE MAIRE.-** Merci Thierry. Bien sûr, j'associe Oihiba DRIDI qui est notre représentante au conseil d'administration du collège Marcel Pagnol. Y a-t-il des questions ?

**M. MOUCHIKHINE.-** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Thierry DUCHAMP, vous avez raison, il n'y a que des Pierre-Bénitains au collège Marcel Pagnol et malheureusement tous les Pierre-Bénitains ne vont pas au collège Marcel Pagnol. C'est dommage.

Ceci dit, il aurait été bien que l'on sache quels étaient les besoins exprimés de l'association. Si les besoins s'élèvent à 1 000 € je suis tout à fait pour aider le sport dans nos collèges.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Tout le monde est d'accord. Très bien.

Un mot quand même sur l'ambiance générale du collège Marcel Pagnol depuis un certain nombre d'années, là on parle de sport, on pourrait parler de culture, de résultats au brevet, tous les voyants sont au vert, voire au vert plus plus. Il faut le reconnaître, il y a tout un écosystème entre l'équipe d'encadrants, les enseignants, les parents qui fonctionne extrêmement bien et on a cette synergie intéressante sur le collège Marcel Pagnol depuis maintenant un certain nombre d'années qui fait que les enfants s'y sentent de mieux en mieux. Les résultats le prouvent et pas seulement les résultats sportifs même si c'est important, vous savez à quel point on met le sport en avant mais il y a les résultats scolaires aussi avant tout.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **5 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association la Boule des Gônes**

**Rapporteur : M. MOROGE.**

*Présentation du rapport par M. MOROGE.*

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Non.*)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'**unanimité** des membres présents.

Merci à vous. Nous serons là pour encourager nos sportifs qu'on espère au plus haut niveau français et honorer tous ensemble un titre de champion de France.

## **PÔLE FAMILLES & ÉDUCATION**

### **6 - Analyse de la Pratique Professionnelle au service Enfance données personnelles**

**Rapporteur : Mme BOISSIER.**

*Présentation du rapport par Mme BOISSIER.*

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non.*)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'**unanimité** des membres présents.

### **7 - Convention pour l'attribution de places en crèche avec Babilou 2023-2024**

**Rapporteur : Mme LECLERE.**

*Présentation du rapport par Mme LECLERE.*

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non.*)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'**unanimité** des membres présents.

### **8 - Mise à jour des capacités des crèches**

**Rapporteur : Mme LECLERE.**

*Présentation du rapport par Mme LECLERE.*

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des questions ?

**M. MOUCHIKHINE.-** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, il y a une baisse de places disponibles sur l'une des crèches. J'aurais voulu savoir, Monsieur le Maire, à quoi elle correspond exactement, s'il y avait une baisse prévisionnelle de la natalité à Pierre-Bénite.

**M. LE MAIRE.-** Globalement, si on reprend les chiffres il y a eu une grosse augmentation de crèches collectives sur Pierre-Bénite avec la construction sur ce mandat d'une nouvelle crèche qui a engendré 18 berceaux supplémentaires, ce qui est tout à fait considérable pour une commune comme la nôtre et qui est contrebalancé en partie par quelques places de crèche familiale, c'est-à-dire là où on a le moins de demandes, pour des enfants qui vont chez les assistantes maternelles à la maison.

C'était une volonté de notre part inscrite depuis le début, d'essayer de correspondre davantage à la demande des parents. 80 % des demandes initiales s'adressent à de l'accueil en collectif, donc nous avons augmenté l'offre publique ; il y a aussi une augmentation de l'offre privée mais cela nous intéresse sans doute moins, avec un réajustement et depuis trois ans cela veut dire une augmentation de 12 places globales en plein-temps supplémentaires. Mais, effectivement, il y a eu ce petit rééquilibrage qui correspond davantage aux demandes, en tout cas les demandes initiales de l'ensemble de la population.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **9 - Vœu des communes du Sud de Lyon pour demander plus de transparence sur la pollution aux PFAS et engager des poursuites pénales afin de connaître l'origine de cette pollution et établir les responsabilités de chacun**

**Rapporteur : M. MOROGE.**

*Présentation du rapport par M. MOROGE.*

**M. LE MAIRE.**- Présentation du vœu.

En parallèle de ce vœu je voulais revenir sur l'étude d'imprégnation. Cela me semble extrêmement important puisque c'est une demande très forte de l'ensemble de notre population et des populations des communes alentour.

Aujourd'hui, parce que nous l'avons demandé tout de suite à l'État, l'État nous dit : "Si éventuellement on daignait mener une étude d'imprégnation sur le modèle de la fameuse étude Esteban nous n'aurions des résultats que dans une dizaine d'années." C'est la réponse typique de l'État sur de nombreux sujets. Bref, passons.

Ensuite, nous avons la Métropole que nous soutenons dans sa démarche qui nous dit ; "On va s'allier à l'Institut écocitoyen de Fos-sur-Mer" qui méconnaît totalement le sujet des perfluorés, dont ce n'est absolument pas le métier aujourd'hui mais en lien avec l'Institut écocitoyen ils vont mener ce type d'étude et d'ici à cinq ans ils auront les premiers résultats.

Et il y a un laboratoire lyonnais qui existe depuis plus d'un siècle, qui fait partie d'un groupement de laboratoires qui a plusieurs milliers de salariés, dont c'est le métier, dont c'est même la spécialité. J'ai invité ce laboratoire à venir présenter à l'ensemble des communes ce qu'il était capable de faire et surtout ce qu'il avait déjà réalisé en Belgique, à Anvers, autour de l'entreprise 3M sur exactement le même sujet : la production de rejets de perfluorés dans l'air, dans l'eau, dans les sols. Ils ont mené ces études, ils ont aussi mené une étude d'imprégnation avec des résultats au bout de trois mois, une étude scientifique, évidemment.

Quelle est la fin de cette étude ? C'est que l'entreprise belge a une première condamnation à payer près de 600 M€ pour pollution des sols et de la nappe phréatique.

Ce n'est pas loin de chez nous. C'est à Anvers. Cela s'est passé il y a un an et demi. Et on a les scientifiques à l'origine de tout cela qui sont présents notamment à Lyon.

Je suis un peu surpris que les différents interlocuteurs locaux, nationaux n'aient pas pris attache avec ce type de laboratoire. Peu importe, c'est ainsi. Je l'ai rappelé à la secrétaire générale de la préfecture hier encore en disant qu'on avait rencontré ces gens-là qui sont à quelques mètres de sa préfecture et que cela valait peut-être le coup au moins de les rencontrer, de discuter avec eux.

C'est vraiment l'étape supplémentaire parce que le vœu c'est cela, c'est de se dire qu'il faut que tout le monde participe, que l'État participe, que l'industriel, s'il est à l'origine de tout cela, participe et il est forcément à l'origine, et il faut surtout qu'on mène ce type d'étude, que tout cela soit financé par l'État parce que l'ensemble des communes ont dit qu'elles y allaient, qu'elles voulaient cette étude d'imprégnation.

Mais la première phase c'est au moins 300 000 € et ce n'est pas aux communes de payer ces études-là et notamment d'imprégnation. Les collectivités en charge de la santé publique ne sont pas les communes, c'est à l'État de porter cela.

Donc la suite logique de ce vœu qui sera voté dans une quarantaine de communes c'est de dire d'aller voir l'État en disant : "Voilà, on a un protocole qui nous permet d'avoir une étude d'imprégnation de la population du Sud Lyonnais. Tout est prêt, on veut bien mettre à disposition nos locaux municipaux pour permettre de mener à bien ces études et communiquer mais à vous de financer ce type d'étude."

Ce sont ces quelques éléments qu'il me semblait important de porter à votre connaissance afin de compléter les attendus de ce vœu.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**M. MOUCHIKHINE.-** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, c'est un sujet très préoccupant sur lequel j'ai envie d'avancer beaucoup plus vite qu'un simple vœu.

D'ores et déjà vous êtes certainement tous au courant qu'une étude d'imprégnation sur un échantillon non-représentatif a eu lieu et montre sur l'échantillon d'une dizaine de personnes que les taux de PFAS dans le sang sont très largement supérieurs à la moyenne nationale et vont jusqu'à 200 fois pour un cas parmi les 10.

On dit qu'on ne connaît pas la dangerosité des PFAS. Mais des études ont déjà été faites aux États-Unis et aux Pays-Bas qui ont mené à des lois, donc on connaît la dangerosité de ces produits.

Ce n'est pas aux collectivités territoriales de prendre en charge les dépenses de santé publique liées à ces pollutions. Elles reviennent à deux instances. En tout premier lieu au pollueur qui, qui plus est, a menti aux autorités locales et aux associations pendant plusieurs dizaines d'années et, en second lieu, à l'État qui a été complice de ces mensonges.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**M. MAUXION.**- Une étude d'imprégnation c'est bien mais on ne sait pas, si les gens ont des perfluorés dans le sang, quel est l'impact sur la population. Il faudrait compléter cette étude d'imprégnation avec une étude d'impact. Il faut aller plus loin.

Il y a eu une dizaine d'habitants, ce n'est pas du tout représentatif ni scientifique de dire que certains ont eu, certains n'ont pas eu. Est-ce parce qu'ils ont mangé des œufs, est-ce que parce qu'ils cultivaient leur jardin, est-ce parce qu'ils ont une imprégnation professionnelle à côté ?

J'ai fait partie de ces 10 personnes, sans dévoiler mes taux personnels même si quelqu'un les veut c'est facile de savoir parce que chez les pompiers on a utilisé pendant 20 ans des mousses pleines de perfluorés et c'est ce qu'on retrouve, donc on sait.

Effectivement, cela amène à dire que porter plainte contre le pollueur-payeur ne va pas être facile parce que cela va durer 20 ans avant d'avoir une réponse, on l'a bien vu sur le procès du Médiateur, et les municipalités qui se joignent à ce vœu ont bien raison de pousser l'État à aller plus vite que la justice dans l'action avant d'attendre d'être payées par le pollueur-payeur.

En tout cas, je ne peux qu'être pour ce vœu et j'irais même encore plus loin qu'une simple étude d'imprégnation avec une étude d'impact sur d'éventuelles maladies qu'on pourrait retrouver plus sur Pierre-Bénite et plus largement que le Sud Lyonnais parce qu'on voit qu'on en trouve presque partout.

C'est à l'État de bouger mais c'est difficile, même si on en parle directement au représentant local élu de l'État.

**M. LE MAIRE.**- Sur ce sujet, même si on a l'impression d'avoir des élus qui ne voient pas les choses de la même façon, on se doit d'essayer d'avancer de concert tous ensemble et bien sûr qu'il faut aller plus loin. Ceci n'est qu'une première étape. C'est d'ailleurs bien ce qui nous a été présenté.

C'est notre devoir de rappeler les éléments. L'Observatoire général de la santé rappelle, mais il faut aller beaucoup plus loin, c'est ce que j'ai demandé aux services de l'État, que sur la compilation de tous les éléments (maladie longue durée, mortalité, hospitalisation, cancer et autres) il n'y a absolument rien de significatif qui ressort par rapport à des communes qui nous ressemblent.

La première étude qui a été menée il y a une dizaine d'années portait sur le quartier Politique de la Ville et c'est vrai qu'il y a des chiffres qui sont plus importants que la moyenne nationale mais qui en réalité sont les mêmes que ceux des autres quartiers Politique de la Ville notamment en termes de diabète.

Ce que je veux dire par-là c'est que je ne minimise rien, nous restons vigilants. Nous savons, comme l'a rappelé M. MOUCHIKHINE, que certains nous ont menti pendant des années et ce n'est pas tolérable. Malgré tout, je rappelle, je sais qu'on n'est pas tous d'accord, d'après les chiffres que nous avons et que nous pouvons compiler, qui sont communiqués, qui sont sur les différents sites et je pense à celui de l'Observatoire régional de la santé, qu'il n'y a pas plus de cas de maladies identifiés à Pierre-Bénite, sur le Sud Lyonnais qu'ailleurs. Il n'empêche qu'il faut quand même approfondir tout cela et avoir des études

davantage poussées. C'est ce que nous avons demandé aux différents services de l'État.

Je mets aux voix ce vœu.

Le vœu est adopté à l'**unanimité** des membres présents.

Le prochain conseil municipal est le 19 septembre. D'ici là nous aurons passé l'été et notamment la fête nationale du 14 juillet. Je vous espère nombreux aussi bien lors du feu d'artifice que du bal, de la course de caisses à savon, de l'apéritif du maire et des élus ou même - il reste encore quelques places - au repas républicain du soir.

Vous retrouvez tout le programme de nos festivités durant l'été sur le site de la commune à Pierre-Bénite.

Bon été à toutes et tous. Merci. Bonne soirée.

*La séance est levée à 20 heures 20.*

Le secrétaire de séance,  
Bernard JAVAZZO



Le Maire,  
Jérôme MOROGE

